

L'urgence climatique nécessite de limiter les émissions de gaz à effets de serre. Le rapport du GIEC publié en 2021 constate un réchauffement de 1,1°C depuis l'ère préindustrielle et affirme qu'il est indispensable de considérablement limiter ces émissions afin de pouvoir contenir le réchauffement climatique à environ 1.5°C d'ici à 2100 et ainsi respecter l'accord de Paris. Dans le troisième volet de son rapport d'évaluation publié en 2022, le GIEC alerte sur le fait que la trajectoire de réchauffement planétaire tend vers un accroissement de 3,2°C d'ici à 2100.

AG2R LA MONDIALE, fidèle à sa démarche d'investisseur responsable, s'inscrit pleinement dans cette ambition et déploie dans sa gestion d'actifs une politique climat qui comporte quatre volets:

- 1 Le pilotage des portefeuilles d'actifs sur la base d'objectifs intermédiaires de température implicite à horizon 2025 et 2030;
- 2 La sortie programmée du financement du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels à l'horizon de 2030;
- développant de nouveaux champs pétroliers ou gaziers à partir de 2027. Le secteur pétrogazier étant responsable de plus de la moitié des émissions de gaz à effets de serre, AG2R LA MONDIALE suivant en cela les conclusions de l'AIE qui affirme qu'il est indispensable de cesser tout projet d'exploration de nouvelles énergies fossiles engage les acteurs du secteur à réduire le plus rapidement possible leur production de gaz et pétrole :
- **4** La promotion des investissements dans une économie bas carbone.

Cette politique entend globalement contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, non seulement à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13), mais aussi au développement d'une énergie propre à un coût abordable (ODD 7) et à la promotion de la santé et bien-être (ODD 3).







# 1. Pilotage des portefeuilles d'actifs

Le Groupe mesure la performance climat de ses portefeuilles en quantifiant le réchauffement climatique implicite à leurs actifs financiers, afin d'évaluer la portée des politiques d'exclusion et d'investissements positifs, et d'adapter au besoin ces politiques. Il se fixe notamment un objectif de température implicite de ses portefeuilles d'actifs de **2,5°C** en 2030 avec une étape intermédiaire de **2,6°C** en 2025.

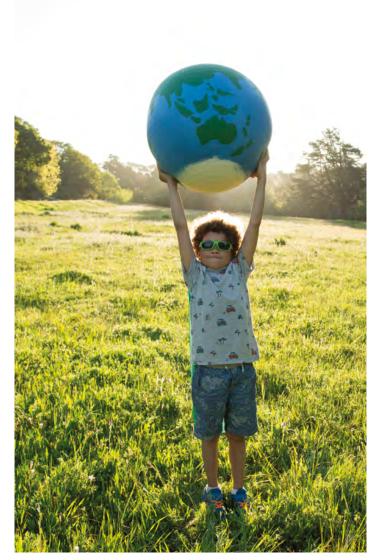


# 2. Sortir des énergies fossiles : un levier indispensable de la lutte contre le réchauffement

Le charbon est responsable de plus du tiers des émissions de gaz à effet de serre, selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), l'abandon organisé de cette énergie est indispensable. Il est utilisé pour produire près de 40 % de l'électricité consommée dans le monde : la fermeture des centrales à charbon doit être engagée dès maintenant, tout en prenant en compte les droits des populations locales et des salariés du secteur à une transition juste.

L'usage des hydrocarbures devra également être progressivement restreint, et l'effort doit porter en priorité sur les nouveaux développements et les exploitations dites non-conventionnelles : sables bitumineux, gaz et pétrole de schiste, pétrole extra lourd, gaz de houille, forage en eaux profondes (supérieur à 1500 m de profondeur), exploitation en Arctique, selon la définition de l'Arctic Monitoring and Assessment Programme (AMAP), qui sont les plus dommageables aujourd'hui au climat et à l'environnement.

Ceci demande des efforts exceptionnels, auxquels AG2R LA MONDIALE entend s'associer à travers sa politique d'investissement, qui se déploiera selon deux modalités : l'engagement et l'exclusion.



## 2.1 L'engagement

Agissant à titre individuel ou dans le cadre d'actions collectives, AG2R LA MONDIALE dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit afin de les inciter à adopter une stratégie de transition énergétique crédible, compatible avec le respect de l'accord de Paris et plus précisément avec une augmentation de la température moyenne de la planète d'environ 1,5°C degré en limitant le recours aux émissions négatives.

Concernant spécifiquement le secteur pétrole et gaz, le dialogue vise à inciter les acteurs de l'industrie à :

- Cesser l'exploration pétrolière et gazière et le développement de nouveaux champs pétroliers et gazier;
- Adopter un plan de fermeture de leurs actifs charbon et hydrocarbures non conventionnels (au sens de la Global Oil and Gas Exit List de l'ONG Urgewald);
- Préférer la réorientation de l'activité à la cession des sites.

AG2R LA MONDIALE attend des entreprises la soumission annuelle au vote des actionnaires en assemblée générale d'un plan climat comprenant les éléments suivants :



Le scénario scientifique de référence utilisé pour définir les objectifs climatiques de la société.



L'évolution du mix énergétique, ventilé par type d'activité, à court, moyen et long terme avec notamment la publication des dépenses d'investissement en capital en dissociant :

- Les dépenses d'investissement consacrées aux énergies fossiles (en distinguant les dépenses de maintenance et les dépenses de développement);
- Les dépenses d'investissement consacrées aux énergies renouvelables (en les distinguant par catégories).



La mise en place sur l'ensemble des activités d'objectifs de court, moyen et long terme, ambitieux et transparents de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les Scope 1,2 et 3. AG2R LA MONDIALE attend notamment la mise en place d'une stratégie ambitieuse de réduction des émissions de méthane passant par l'arrêt des opérations de torchage d'ici 2030, par la réduction de l'usage des évents et par des campagnes de détection et réparation des fuites.



La contribution des émissions négatives à ces objectifs.

Dans le cas où ces demandes n'aboutiraient pas ou si l'évolution constatée des dépenses d'investissement n'irait pas dans le sens d'un accroissement des plans d'investissement dans les énergies propres et d'une réduction des investissements dans les énergies fossiles, AG2R LA MONDIALE se réserve la possibilité de procéder lors des assemblées générales à des votes sanctions à l'encontre des plans climat, des réélections des administrateurs et rémunérations des dirigeants.

### 2.2 L'exclusion

#### En matière de charbon :

En 2020, AG2R LA MONDIALE a renforcé la politique d'exclusion charbon mise en œuvre depuis 2017.

Aujourd'hui, le groupe s'interdit d'investir dans les entreprises :

- Dont plus de 15 % de la production d'électricité est réalisée à partir de charbon ou qui ont une capacité installée de plus de 10 GW;
- Dont plus de 15 % du chiffre d'affaires est issu du charbon (activités d'extraction, de transport, d'ingénierie...) ou si sa production annuelle de charbon est supérieure à 10 millions de tonnes par an;
- Qui ont un projet de développement de mines, de centrales ou d'infrastructure de charbon thermique.

AG2R LA MONDIALE baisse de 5 points tous les 2 ans le seuil à partir duquel les entreprises concernées seront exclues. Le charbon sera complètement exclu des investissements en 2030. Les titres sans maturité sont cédés.

### En matière de pétrole et de gaz :

 Aujourd'hui, les entreprises dont la production non conventionnelle dépasse 22,5 % du total ne sont plus éligibles à l'investissement.
Ce seuil sera abaissé de 2,5 points chaque année jusqu'à 2025 puis de 3,5 points les années suivantes. Les investissements dans les entreprises exposées aux hydrocarbures non conventionnels seront donc complètement exclus d'ici 2030. Les titres sans maturité sont cédés. À compter de 2027, AG2R LA MONDIALE cessera d'investir dans des acteurs développant de nouveaux champs pétroliers ou gaziers et cèdera les titres sans maturité qu'elle détient.

Également à cette date, si les actions d'engagement décrites au point 2.1 restent vaines et en l'absence de stratégie crédible de transition bas carbone, le désinvestissement au cas par cas sera envisagé.



# 3. Investir dans les énergies renouvelables et l'économie d'énergie

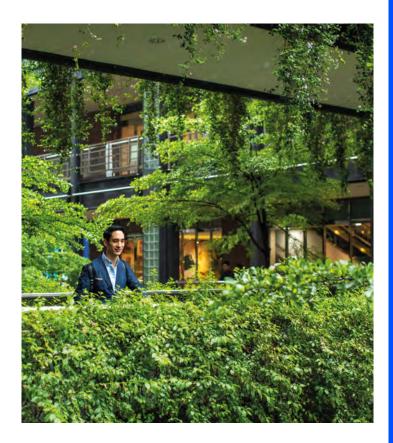
AG2R LA MONDIALE oriente ses investissements de manière à :

- Favoriser les économies d'énergie : l'efficacité des réseaux ; la distribution intelligente, l'efficacité énergétique des équipements etc. ;
- Favoriser les énergies renouvelables ;
- Soutenir les solutions innovantes : stockage de l'électricité, filière hydrogène, etc.

Ces investissements se font notamment via la souscription à des émissions d'obligations vertes, mais aussi à travers les investissements en actions cotées et non cotées.

Il peut s'agir d'obligations vertes émises par des acteurs faisant l'objet d'une interdiction, si ces émissions peuvent contribuer à transformer significativement l'entreprise dans le sens de la décarbonation, et dans la mesure où cette démarche est sincère.





Les investissements immobiliers contribuent également à cet objectif avec une démarche de certification environnementale et d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine immobilier de placement. Les objectifs poursuivis ont été révisés à hausse en 2022 dans le cadre du plan de sobriété du groupe avec :

- Des certifications environnementales en neuf ou en rénovation de 70 % des surfaces du patrimoines d'ici 2025;
- Des certifications environnementales en exploitation de 65 % des surfaces du patrimoines d'ici 2025 ;
- Une réduction des consommations énergétiques de 37 % d'ici 2025 (versus les consommations de 2012).

## Champ d'application

Cette politique s'applique aux actions, aux obligations et aux actifs immobiliers de l'ensemble des portefeuilles investis en ligne directe, placés sous la gestion du groupe AG2R LA MONDIALE et de sa société de gestion AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs. Dans les processus de sélection de fonds par l'équipe multigestion, il est vérifié que les gestions actives des autres sociétés de gestion sélectionnées s'engagent dans une politique sinon identique, du moins cohérente avec celle du groupe.

